

Editorial

Le réseau RAPPEL entame sa quatrième année d'existence ; avec 200 membres, il commence à avoir une visibilité nationale. Les débats sur la lutte contre la précarité énergétique dans le cadre du Grenelle de l'environnement ont permis d'atteindre un premier objectif : faire reconnaître le problème auprès des institutions et administrations compétentes. Pour autant, le chemin parcouru ne représente qu'une étape et il faut maintenant aider et appuyer la société à comprendre le phénomène et y apporter des solutions. Le réseau n'a vocation qu'à faciliter la réflexion par le partage d'information et de pratiques. Les divers métiers représentés –social, logement, énergie– doivent ensemble construire les réponses, prévenir les conséquences multiples de ces situations parfois dramatiques et anticiper sur les conditions d'accès à l'énergie qui seront certainement de plus en plus coûteuses.

Les questions d'environnement et de logement nous font également glisser vers une autre question centrale, liée aux conséquences potentielles de la pauvreté : l'impact sur la santé des privations et des comportements contraints par l'économie. La connaissance et les réponses seront longues à élaborer, mais il semble qu'il y ait là un enjeu important de santé publique, une des multiples fractures de la «fracture sociale» et certainement une facture économique non négligeable. Ce numéro ouvrira le champ de la réflexion.

Bonne lecture.

Les animateurs du réseau.

Les tables rondes départementales de lutte contre la précarité énergétique, qu'es-aquo ?

Dans les prochains mois, les préfets seront amenés à organiser dans chaque département des tables rondes visant à conclure des «contrats locaux d'engagement contre la précarité énergétique».

Pour les acteurs du logement, de l'action sociale et de l'énergie, ces contrats revêtent une importance particulière : ils définiront pour plusieurs années le cadre et les moyens d'action de la lutte contre la précarité énergétique sur le terrain. Des moyens importants seront disponibles, apportés par un «fonds national d'aide à la rénovation thermique des logements privés» (FART) abondé par le grand emprunt et d'autres contributeurs. Ce fonds sera géré par l'Anah. Le souci de la lutte contre la précarité énergétique est maintenant intégré par la loi –Grenelle 2– aux PDALPD*, les acteurs de ces plans sont donc très concernés.

Les collectivités locales seront mises à contribution : elles mobiliseront des fonds complémentaires et auront certainement à négocier les modalités de mise en œuvre des dispositifs les mieux adaptés à leur territoire.

Les acteurs de terrain y ont aussi un rôle à jouer, la connaissance détaillée des situations et des remèdes à apporter devant être mise en avant pour rendre efficaces les moyens déployés.

Au-delà des réalités locales, les actions devront se faire dans un cadre bien défini : règles de l'Anah et choix de cible prioritaire par le gouvernement (propriétaires occupants très modestes et âgés en zones rurales).

L'enjeu est d'intervenir sur 300 000 logements en 8 ans sur le territoire national. Toutes les situations n'étant pas concernées ou résolubles, le repérage devrait porter sur 600 000 logements. Le travail est colossal, beaucoup d'imagination et d'innovation seront nécessaires.

Les diverses instructions (arrêtés, circulaire...) pour la mise en place de ces concertations sont en cours de préparation. Elles devraient arriver d'ici l'été.

* Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées.

Le réseau RAPPEL est ouvert à tous les professionnels du secteur social et sanitaire, du logement, de l'énergie.
L'inscription au réseau se fait en remplissant le formulaire en ligne sur le site
www.precarite-energie.org

Point méthodologie pour agir : Comment et quoi regarder sur les territoires ?

Repérer la précarité énergétique n'est pas chose facile. L'écart entre les statistiques de l'INSEE et le recourt aux aides des FSL est sur ce point significatif. Selon les résultats de l'ENL il y aurait dans le premier quartile de la population (les 25 % les plus pauvres) 2 350 000 ménages dont la dépense énergétique est supérieure à 10 % de leurs revenus et 1 300 000 ménages ayant souffert du froid. L'étude ne précise pas dans quelle mesure ces deux problèmes se chevauchent, mais l'on peut admettre qu'environ 3 millions de ménages (près de la moitié du quartile) sont potentiellement en précarité énergétique. Dans le même temps, les compilations de données provenant des FSL indiquent que chaque année environ 300 000 ménages ont recourt aux aides pour les impayés d'énergie.

Comment aller au-delà du repérage –facile– qu'offrent les FSL? Comment identifier les ménages qui, pour différentes raisons, ne s'adressent pas aux services sociaux?

Ce travail d'observation du territoire doit permettre d'adopter des mesures préventives à l'impayé ou à la dégradation de la qualité de vie des personnes concernées.

Pour l'évaluation et le ciblage de ces publics, il faut donc aller chercher divers indicateurs concernant les niveaux de vie, l'âge et la qualité des logements, les statuts d'occupation ou les offres énergétiques des territoires.

Quelques bases de données existent. Elles sont citées dans les guides publiés sur la question (Guide Ademe sur la mise en place d'un fonds, guide Anah sur les études pré opérationnelles, guide EPEE, FINSH, etc.): ce sont les données Filocom, Insee, les données locales FSL ou celles des PDALPD, les documents sur le logement indigne, les fichiers des personnes éligibles aux tarifs sociaux, etc. En revanche, ces diverses

ressources ne peuvent être divulguées de façon nominative et ne permettent donc qu'une évaluation quantitative, et éventuellement une cartographie pour affiner le ciblage.

Des expériences sont menées dans ce sens (cf. CAPE) mais l'étape suivante, la détection précise des ménages concernés, ne peut être réalisée que par des intervenants connaissant les familles. Le second volet du diagnostic de territoire est donc la rencontre et la mobilisation des accompagnateurs des familles et travailleurs sociaux ou caritatifs aux aides à domicile, en passant éventuellement par les milieux médicaux. De telles rencontres doivent servir à évaluer leur perception du problème, leur intérêt et leur mobilisation, ainsi que leurs besoins en formation et sensibilisation. De la qualité de cette étape dépend l'efficacité de la suite: ces «accompagnateurs» auront pour rôle le pré repérage des familles, sur la base duquel seront organisées les visites diagnostic qui permettront, ou non, d'envisager des travaux...

CAPE : Concert'Actions sur la Précarité Énergétique



Le quartier Flandre est un Quartier Politique de la Ville de 40 000 habitants, dans le 19e arrondissement de Paris. A l'initiative de l'association EDIF (Energies Durables en Ile-de-France), plusieurs partenaires s'y mobilisent pour lancer une expérimentation locale de lutte contre la précarité énergétique.

Il est question d'agir sur un territoire ciblé et sur lequel le phénomène a été étudié.

Dans une première étape, les diverses bases de données disponibles (Insee, Observatoire des quartiers politique de la ville, FSL-E...) ont été utilisées afin de recueillir des informations quantitatives, qualitatives et cartographiques, dans le but de mieux caractériser la précarité énergétique sur le quartier.

L'originalité et l'efficacité de la méthodologie appliquée dans ce projet résident dans l'approche à l'îlot qui a été retenue. Les indicateurs renseignés concernaient:

- le revenu des ménages: compositions, ressources, situations, allocations...
- la qualité globale du bâti: part de logements sociaux/privés, ancienneté, caractéristiques du bâti (isolation, rénovations, équipements...);

– l'énergie utilisée et les types de chauffage (collectif ou individuel).

Le taux d'effort énergétique des ménages à bas revenus a ainsi pu être estimé finement sur le territoire concerné par l'action.

Chacun de ces indicateurs a été pondéré de 1 (situations les moins favorables) à 5 (situations favorables). Les points recueillis par chacun des 13 îlots du quartier Flandre ont permis de définir trois degrés de priorité pour l'intervention, en fonction de l'implantation potentielle de la précarité énergétique.

Contact :
damien.dussut@edif.asso.fr

Plan national de lutte contre la précarité énergétique :

premiers éléments

Les suites du travail du groupe «précarité énergétique» dans le cadre du plan bâtiment du Grenelle ne sont pas encore bien connues, mais quelques éléments semblent se mettre en place.

Le financement: 500M€ provenant du plan d'investissement d'avenir (alias le grand emprunt), 150M€ de contribution des fournisseurs d'énergie dans le cadre des CEE et 600M€ sur les crédits de l'Anah. Ces fonds seront consacrés à des travaux d'économie d'énergie, et devront être consommés sur une période de 8 ans. Des financements complémentaires, outre celui de l'état par le crédit d'impôt et l'autofinancement des familles, devront être trouvés localement.

La cible : les ménages ciblés par le dispositif sont les propriétaires occupants du premier décile (environ le seuil de pauvreté), en milieu rural pour au moins 50% d'entre eux. Les travaux seront aidés par une subvention «classique» des dispositifs Anah et complétés par une prime, l'«aide de solidarité écologique», qui devrait être de l'ordre de 1500€.

L'organisation: les préfets inciteront, au niveau départemental, la conclusion d'un «contrat local d'engagement contre la précarité énergétique» avec les collectivités, les partenaires du secteur social, ceux du bâtiment et de l'énergie. Les collectivités seront, a priori, chargées du repérage des bénéficiaires et pourront compléter le financement.

Beaucoup d'inconnues subsistent encore sur la mise en place du dispositif. Diverses décisions devraient intervenir d'ici l'été, mais c'est en septembre, à l'issue du Conseil d'Administration de l'Anah, que les modalités d'application détaillées du dispositif devraient être actées et connues. Les premières tables rondes devraient donc se mettre en place à l'automne et se généraliser l'hiver prochain.



Une nécessaire souplesse

Si le plan proposé semble aller résolument dans le sens d'une massification des visites initiales, qui permettent d'évaluer techniquement, socialement, financièrement, voire juridiquement la situation, les exemples de plan de financement vers lesquels semble se diriger le dispositif à venir font essentiellement penser à une adaptation des dispositifs existants gérés par l'Anah, avec ses effets de seuil «à l'euro près».

Plusieurs remarques peuvent être formulées à partir de ces constats :

Bien sûr, les nombreuses visites organisées n'aboutiront certainement pas toutes à des travaux. Cependant, celles-ci peuvent aussi être considérées comme une opportunité pour faire de l'animation sur la maîtrise des énergies et de l'eau, voire poser quelques petits équipements économes.

Il faudra donc d'abord bien penser le financement des visites et des petits équipements installés. Les opérateurs mobilisés devront innover et utiliser des outils inhabituels: les parcours d'insertion, les volontaires de l'action civique ou d'autres moyens à découvrir. Les opérateurs, au moins pour les visites initiales, ne seront donc plus les mêmes. Les pratiques et procédures administratives de mise en concurrence doivent aussi évoluer.

En outre, les opérateurs de terrain qui ont participé au développement de «fonds sociaux d'aide aux travaux de maîtrise de l'énergie» font tous état de la grande hétérogénéité des situations et de la complexité de mobilisation des moyens.

Or le constat est souvent fait de l'inadéquation entre les instruments réglementaires et la diversité des situations observées sur le terrain. Jusqu'à présent, les dispositifs mis en place par les collectivités pour traiter ces problèmes ont globalement privilégié la flexibilité dans

l'utilisation des fonds: l'octroi d'une aide est décidé par une commission qui tient compte d'un contexte global plus que d'un règlement.

Des éléments tels que la nature, le montant et la possible autoréalisation des travaux par les ménages (tant locataires que propriétaires) doivent être pris en compte. Les moyens mis à disposition par l'État et les collectivités doivent également intégrer cette réalité.

Réduire de 15% la consommation de trois ou quatre logements ou de 30% celle d'un seul logement, c'est la différence de résultat entre un système souple et un dispositif trop exigeant.

Nous prônons la souplesse : souplesse dans le ciblage des ménages qui bénéficieront d'une visite, souplesse dans les modes d'attribution des aides et l'utilisation des fonds, souplesse dans les solutions proposées, souplesse aussi dans le choix des types de territoire qui bénéficieront du dispositif.



© GEFOSAT

Les bonnes raisons de s'attaquer au problème de la précarité énergétique ne manquent pas. Les questions du logement, de la qualité de vie économique et sociale, l'environnement et la maîtrise de l'énergie en sont les moteurs principaux.

La Grande Bretagne, elle, s'est intéressée à ces questions par un autre biais : celui de la santé, tiré par une approche des politiques sanitaires plus orientées sur la prévention que chez nous.

Il n'est pas évident de transposer les études et approches étrangères à nos pratiques, mais ne pas tenter de le faire serait aussi occulter un volet important de la question.

1.- www.who.int/fr/

L'OMS a relayé ces questionnements à l'échelle européenne (cf. article du docteur Ezratty) et publie sur son site¹ une conclusion sans détour :

«Sur la base des preuves disponibles, le phénomène de surmortalité hivernale est fortement lié aux caractéristiques du logement. Puisque le coût de l'énergie continue d'augmenter, le nombre de victimes de ce phénomène ainsi que le nombre de personnes souffrant des effets du froid sur leur santé vont progresser eux aussi, à moins que les interventions sur le logement soient entreprises.

L'option politique la plus efficace consiste à s'attaquer à la cause du problème et améliorer l'efficacité énergétique des logements afin d'alléger le coût du maintien de ceux-ci à des températures saines et confortables. Cela permettrait de réduire la surmortalité et la mauvaise santé, les demandes faites aux services de santé, et la contribution au changement climatique par l'utilisation d'énergie domestique» (Traduction par l'auteur).

Au-delà des questions d'insalubrité, de décence ou d'indignité, la lutte contre la précarité énergétique est donc aussi une politique sanitaire qui demande à être mieux qualifiée et reconnue.

Les animateurs du réseau RAPPEL ont porté quelques propositions dans le cadre des travaux du groupe de travail du Grenelle.

Outre la demande d'études et d'analyses indispensables, il a été proposé de renforcer la prise en compte de la question thermique dans la grille d'insalubrité et d'intégrer un minimum la qualité thermique dans la définition du logement décent.

Un point essentiel est d'améliorer la connaissance et le partage des pratiques de terrain. L'implication des responsables des PRSE (Plan Régional Santé Environnement) aux tables rondes départementales pourrait être une entrée pertinente ; organiser le partage d'information entre le monde de la santé et le secteur technico-social serait aussi souhaitable.

Enfin, outiller les visiteurs techniques (cf. article des PACT) de moyens d'évaluation des risques et d'arguments sanitaires semble indispensable.

Un peu de lecture?

Les livres traitant sérieusement la question de l'habitat et de la santé sont rares et complexes. Outre les questions de matériaux, c'est dès la conception du logement que les bons choix doivent être faits, notamment pour les aspects qui nous intéressent : la qualité thermique et celle de l'aération.

Petite sélection :

• Roulet, C.-A., *Santé et qualité de l'environnement intérieur dans les bâtiments*, Lausanne, PPUR, 2004, 368 pp.

Ce livre expose de façon très méthodique les divers risques sanitaires dans le bâtiment et décline les bonnes techniques de conception.

• Drs Suzanne et Pierre Deoux, *Le guide de l'habitat sain*, MEDIECO Éditions, octobre 2004, 537 pp.

Cet ouvrage énumère et expose, pour chaque élément du bâtiment, les risques, les règles et les réglementations, ainsi que les solutions en cas de problème.

Liens entre l'efficacité énergétique du logement et la santé des résidents par le Dr. Véronique Ezratty

La précarité énergétique désigne des situations dans lesquelles un apport d'énergie propre n'est pas assuré de manière pérenne pour le chauffage, l'éclairage, la conservation et la cuisson des aliments.

Quels que soient les facteurs en cause (la mauvaise efficacité énergétique du logement, le statut socio-économique du foyer, le coût de l'énergie ou, le plus souvent, une combinaison de ces facteurs), la précarité énergétique menace la santé des personnes concernées, santé prise au sens large donné par l'OMS qui la définit comme suit : «**La santé est un état de bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement une absence de maladie ou d'infirmité**» (Actes officiels de l'Organisation Mondiale de la Santé, n°2, p. 100, 1946).

De plus, quelle que soit l'origine de la précarité énergétique pour un ménage, il en résulte généralement une difficulté pour payer les factures d'énergie pouvant conduire les occupants à adopter des stratégies de restriction, voire de privation. Un chauffage insuffisant du logement peut favoriser la survenue de maladies cardiovasculaires et respiratoires et influencer sur la surmortalité hivernale. En Angleterre –pays où l'impact sanitaire de la précarité énergétique a été le mieux étudié– la surmortalité hivernale est comprise entre 20 000 et 50 000 morts en excès par an. Des températures intérieures insuffisantes peuvent également entraîner des phénomènes de condensation à l'intérieur du logement. L'excès d'humidité favorise le développement de champignons et d'acariens et par conséquent, le risque d'allergies et d'asthme chez les sujets sensibles.

En Europe, peu d'études ont permis de montrer une association entre un chauffage insuffisant et/ou une mauvaise efficacité énergétique du logement et des effets sur la santé.

L'étude LARES² (Large Analysis and Review of European housing and health Status) sur l'habitat et la santé, conduite dans huit villes européennes par le bureau

Tableau 1
Pathologies significativement associées aux critères retenus d'efficacité énergétiques des logements

	Confort thermique insuffisant	Problèmes d'étanchéité	Présence d'humidité/ moisissures	Ventilation inadéquate
Hypertension	X	X	X	–
Crise d'asthme	X	–	X	X
Allergies	X	X	X	–
Ulcères gastriques et duodénaux	X	X	–	–
Migraines et maux de tête fréquents	X	X	X	X
Rhumes et maux de gorge	X	X	X	–
Diarrhées	–	–	X	–

européen de l'OMS, a permis d'étudier la relation entre l'efficacité énergétique de 3 373 logements –en termes de confort thermique, d'étanchéité, de ventilation, d'humidité et/ou de moisissures– et l'état de santé de leurs 8 519 occupants.

Après ajustement sur l'âge, le sexe, le statut socio-économique et le tabac, le fait de déclarer un mauvais état de santé (7,6 % des résidents) est apparu significativement associé à un mauvais confort thermique, à des problèmes d'étanchéité, ainsi qu'à la présence d'humidité et/ou de moisissures. Des résultats comparables ont été observés sur des pathologies spécifiques, après ajustement sur les paramètres pertinents (c.f. tableau1).

Il est à noter que l'analyse des données de l'étude LARES ne montre pas de lien entre la présence d'humidité et de moisissure dans le logement ainsi qu'entre le mode de ventilation et le statut socioéconomique des résidents. Cependant, les ménages les plus modestes sont moins à même de financer des travaux pour améliorer l'efficacité énergétique et la ventilation de logements humides. Leur exposition à une situation potentiellement dangereuse pour leur santé risque donc de durer plus longtemps que pour des ménages qui ont les moyens de réaliser ces travaux, ou simplement de déménager.

Une conséquence indirecte de la précarité énergétique est l'utilisation de méthodes alternatives de chauffage et d'éclairage, qui peut entraîner un risque accru d'intoxication au monoxyde de carbone (CO) et d'incendie. De plus, dans des bâtiments

anciens mal isolés, les occupants peuvent tenter de diminuer les déperditions de chaleur en colmatant les fenêtres et/ou en bouchant les dispositifs d'aération qui conditionnent les entrées et sorties d'air. Il peut en résulter une qualité de l'air détériorée et un taux d'humidité augmenté à l'intérieur du logement, favorisant encore une fois le développement de moisissures et d'acariens.

Par ailleurs, l'absence de possibilité de réfrigération de certains types d'aliments stockés dans le logement et/ou de moyen de cuisson peut exposer à des risques d'intoxication alimentaire d'origine infectieuse. L'impossibilité d'obtenir de l'eau chaude rend difficile le maintien d'une l'hygiène satisfaisante, augmente le risque infectieux et altère considérablement la vie sociale.

Enfin, l'impact de la précarité énergétique sur la santé mentale des résidents est certainement loind'êtrenégligeable. Jusqu'à présent, peu d'études ont été réalisées sur ce sujet mais il est intéressant de noter que, parmi les résultats du programme anglais Warm Front de réhabilitation de logements défavorisés occupés par des ménages en situation de précarité énergétique, des bénéfices psychosociaux significatifs ont été constatés après amélioration du confort thermique.

Dr. Véronique Ezratty
Médecin dans le Service des Études Médicales d'EDF, membre de l'équipe de l'étude européenne LARES de l'OMS sur «Habitat et Santé» pour la partie consacrée à l'énergie.

2.– V. Ezratty et al., «Liens entre l'efficacité énergétique du logement et la santé des résidents : résultats de l'étude européenne LARES», in *Environnement, Risques & Santé*, vol.8, n°6, nov.-déc. 2009.

«Surmortalité hivernale en Europe : analyse croisée entre pays et identification des facteurs clés de risque»

1.– Healy, J.D., «Excess winter mortality in Europe: a cross country analysis identifying key risk factors», in *Journal of Epidemiology and Community Health*, vol.57, n°10, 2003.

(Retrouvez cette étude sur le site du réseau RAPPEL, en anglais :

www.precaire-energie.org/

Excess-winter-mortality

-in-Europe.html)

Dans son étude¹, le Dr. J.D. Healy, de l'université de Dublin, tente une analyse des causes de la surmortalité hivernale, constatée globalement dans la totalité des pays européens observés.

Pour l'exercice, un ensemble de données sur 14 pays ont été regroupées et croisées. Elles portent sur le nombre de décès excédentaires en hiver, les données climatiques, les situations socio-économiques des pays, les niveaux d'éducation, l'efficacité des outils de santé publique et la qualité thermique des parcs d'habitation.

La complexité des données rend l'exercice délicat, mais une corrélation entre qualité thermique des logements (isolation ou non des murs, du toit, du sol et présence ou non de double vitrages) et surmortalité apparaît avec ce paradoxe, que les pays du sud sont davantage touchés par le problème que certains pays nordiques : le Portugal, l'Irlande et la Grèce arrivent en tête des taux de surmortalité hivernale observés. Ceci serait essentiellement lié à la moins bonne adaptation du logement aux conditions hivernales. La pauvreté serait aussi l'un des facteurs conduisant à une moins bonne qualité du parc bâti, ce qui expliquerait les chiffres élevés en Irlande.

Le même auteur a publié ses recherches dans un livre *Housing, Fuel Poverty and Health* (en anglais également) aux éditions ASHGATE (www.ashgate.com).

Traiter le lien entre Habitat et Santé : la démarche étudiée des PACT



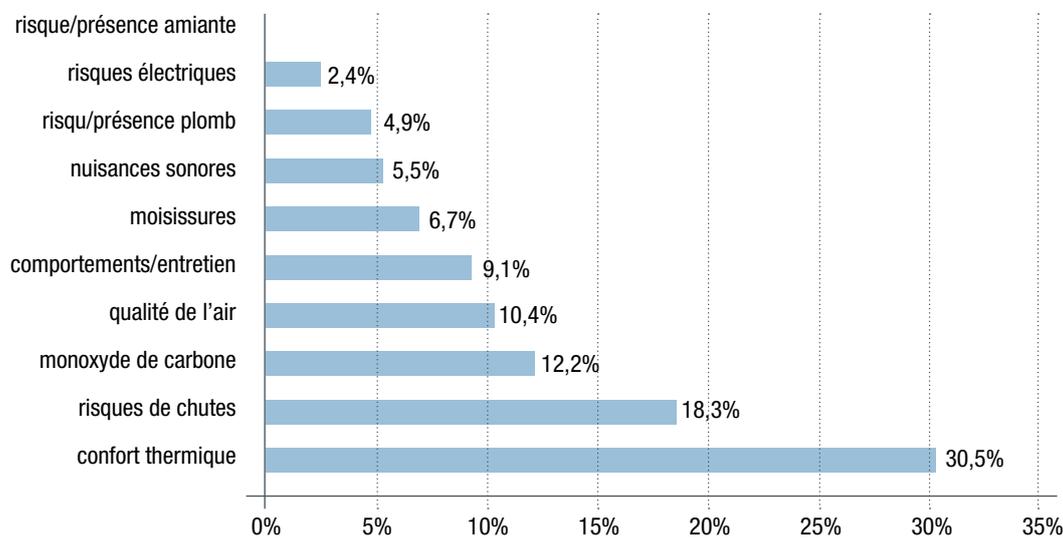
Initiée en 2006 avec l'appui financier de la Direction Générale de la Santé et de la Fondation des Caisses d'Épargne pour la solidarité, la Fédération des Pact a conduit une étude expérimentale d'initiative

associative portant sur les relations entre habitat et santé. Il s'agissait de voir comment inscrire cette dimension dans les missions réalisées par les associations Pact sur le constat que l'ensemble des salariés du Mouvement pénètre pour différents motifs dans plusieurs centaines de milliers de logements par an et qu'il convient qu'une attention particulière soit portée sur les risques sanitaires existant afin de protéger les occupants

Cette étude a débuté en 2007 pour s'achever en 2009 et s'est articulée autour de 10 thématiques choisies par le comité de pilotage (plomb, monoxyde de carbone, nuisances sonores, amiante, risques de chutes, humidité et moisissures, confort thermique, réseaux électriques et gaz, qualité de l'air intérieur, comportements et entretien).

Après une phase de capitalisation reprenant les informations et problématiques relatives à ces différents risques sanitaires, la Fédération des Pact a produit une grille de repérage permettant à chaque collaborateur (technicien et non technicien) effectuant des visites à domicile d'évaluer les problèmes existants ou potentiels. L'expérimentation de cet outil lors de la visite de 384 logements par 65 salariés Pact de formation et compétences diverses (travailleurs sociaux, professionnels du bâtiment...) issus de 6 départements (Nord, Indre et Loire, Morbihan, Ain, Val de Marne, Bas Rhin) a permis de mettre en évidence les enjeux d'une telle démarche (moyenne de 8,5 problèmes repérés par visite alors même que les 3/4 des logements pouvaient être considérés comme en bon état ou objet de désordres ponctuels).

Tableau 1
Occurrence des différentes thématiques par rapport à l'ensemble des désordres repérés lors des visites



Sur les 384 visites réalisées, divers désordres avec risque sanitaire ont été relevés: les problèmes liés à l'énergie, la qualité de l'air et le confort thermique sont bien présents.

Parmi les problèmes rencontrés, ceux relatifs au confort thermique et à la qualité de l'air font partie des plus fréquemment repérés. Viennent ainsi en priorité l'absence totale ou partielle de ventilation (210 logements), les dispositifs de chauffage inadaptés (169 logements), les problèmes de déperditions de chaleur (158 logements).

Sur les 384 visites réalisées, divers désordres avec risque sanitaire ont été relevés: les problèmes liés à l'énergie, la qualité de l'air et le confort thermique sont bien présents.

En menant cette expérimentation, que complète aujourd'hui une formation approfondie de l'ensemble des professionnels PACT, il s'agissait à l'évidence, outre d'améliorer de façon importante le service rendu à nos bénéficiaires, de construire une approche opérationnelle s'inscrivant dans un débat large autour de questions qui s'amorcent:

- quelle complémentarité entre acteurs de la santé, du social et de l'habitat ?
- quels partenariats mettre en place pour répondre aux situations de danger ou risque rencontrées ?
- quels outils et quels dispositifs pour apporter des réponses adaptées aux enjeux ?

Les réponses à ces questions sont naissantes et appellent à travailler ensemble et mettre en complémentarité nos énergies et nos compétences respectives.

Contact: Fédération des Pact

Alain Mellet

Chargé de mission habitat indigne et non décent

a.mellet@pact-habitat.org

Jean-Marc Prieur

Chargé de mission insertion par l'habitat

jm.prieur@pact-habitat.org



© Fédération des PACT

Dégradation des logements : la précarité énergétique en cause

La question de l'état du logement et de la précarité énergétique aurait parfois besoin d'être inversée. Les comportements des familles soumises à une pression économique qui les empêche de chauffer convenablement leur logement participent aussi très certainement à sa dégradation. Il n'existe, a priori, aucune étude décrivant précisément les étapes de vieillissement normal ou anormal d'un logement. Pour autant, chacun peut constater le ternissement des surfaces ou l'usure des équipements. La précarité énergétique intervient principalement sur cette trajectoire par un risque d'apport d'humidité excédentaire.

Les familles, en cherchant à conserver la chaleur, ont tendance à calfeutrer à l'extrême leur logement, ce qui modifie le renouvellement de l'air, voire l'empêche complètement. Autres comportements : ceux liés à l'apport de chaleur, notamment par l'utilisation d'appareils d'appoint à combustible, sans évacuation des résidus de combustion composés de divers gaz et d'eau.

Le phénomène de parois froides est aussi un facteur majeur de dégradation des surfaces : l'humidité de l'air se condensant au contact d'un mur froid (comme d'une fenêtre froide), un local mal isolé et/ou mal chauffé souffrira de condensation.

Ces différents apports d'humidité participent à l'apparition de moisissures, à l'imprégnation des éléments poreux (bois, plâtre, etc) et à la fragilisation globale des équipements.

Une étude serait à mener pour décrire ces processus. Les dégâts liés à l'humidité étant récurrents dans la grille d'insalubrité, il est très probable que la précarité énergétique soit l'un des facteurs de progression de cette insalubrité.

Enfin, ne pouvant accéder à un niveau de confort normal, une autre cause possible de la dégradation du logement pourrait être la réaction de rejet de ce dernier par les familles. Un tel rejet intervient aussi probablement dans les rapports locataires-propriétaires, rendant encore plus difficile la mise en place de solutions efficaces. Ces questions commencent à être étudiées par les sociologues et méritent bien sûr d'être approfondies.

Action des territoires: de l'Europe au local



Mené à bien par le GERES et cinq autres partenaires européens, ce projet européen conduit de décembre 2007 à mai 2010 offre un tour d'horizon des possibilités pour l'accompagnement financier et social des ménages en précarité énergétique.

L'angle abordé est celui de l'efficacité énergétique du logement et de l'équipement ; l'objectif étant d'assurer des réhabilitations respectueuses à la fois de l'environnement et des habitants.

Le projet et ses résultats sont articulés autour de trois constats :

- l'adéquation entre ménages précaires et solutions existantes doit être améliorée ;
- la rénovation des logements est un levier d'action prioritaire ;
- l'accompagnement des ménages est indispensable.

Retrouvez les résultats du projet sur www.finsh.eu.

Et plus particulièrement un guide de bonnes pratiques pour réussir l'amélioration de l'efficacité énergétique de l'habitat à vocation sociale s'adressant à tous les acteurs du logement, de l'énergie et du social.



Préca Énergie 33

En Gironde, les actions sont cloisonnées, dispersées et les professionnels isolés. De ce constat, le CREAQ crée en 2009 le réseau «Préca Énergie 33» qui rassemble des travailleurs sociaux, professionnels du bâti, opérateurs financiers, collectivités territoriales et services de l'Etat.

Trois objectifs :

- Permettre un meilleur accompagnement des familles
- Créer un centre ressource
- Rendre compte des problématiques de terrain pour accompagner au mieux les politiques publiques.

Pour sa première année d'existence le réseau a privilégié les rencontres thématiques, les groupes de travail et la réalisation d'outils d'échanges.

Contact : nathalie.duviella@creaq.org

Pour en savoir plus sur le web

À chaque numéro, quelques sites internet contenant des informations intéressantes sur la précarité énergétique sont proposés.

Le site Internet du RAPPEL fait peau neuve !

Retrouvez l'ensemble des informations sur la précarité énergétique dans un format plus convivial sur le nouveau site du RAPPEL.

Le site du RAPPEL rassemble des documents, informations et outils relatifs à la précarité énergétique et à ses domaines connexes (logement, énergie, social, santé...), pour les acteurs du territoire et par les acteurs des territoires.

Naviguez dans les nouvelles rubriques et n'hésitez pas à nous suggérer la mise en ligne de nouvelles entrées, pour que le RAPPEL reste ce lieu d'échange et de partage qui est l'essence même de sa création !

www.precarite-energie.org

Observatoires...

De plus en plus de territoires mettent en place des dispositifs pour observer phénomènes et données liés au logement. Notamment, les observatoires de l'habitat, rendus obligatoires dans le cadre de l'élaboration de Programmes Locaux

de l'Habitat, doivent permettre «une connaissance des tendances des marchés public et privé et porter sur l'analyse de la conjoncture du marché immobilier, le suivi de la demande de logement locatif social (avec une attention particulière sur les ménages relevant du DALO) et le suivi des évolutions du parc de logements locatifs sociaux et privés».

L'observatoire de l'habitat est à la fois un outil d'aide à la décision, un outil opérationnel, et un dispositif partenarial, créé à l'échelle d'une région, d'un département ou d'un territoire défini (une aire urbaine, un bassin de vie).

Liste non exhaustive de certains de ces dispositifs :

- > ORHL - Observatoire Régional de l'Habitat et du Logement de Rhône-Alpes : www.orhl.org/
- > Observatoire de l'habitat du département de l'Indre : sur le site de l'ADIL 36 : www.adil36.org
- > Observatoire de l'Habitat du Noyonnais : www.paysnoyonnais.fr/pageLibre00010123.html
- > Observatoire de l'Habitat de l'aire urbaine de Rennes : www.audiar.org/habitat/observa/observatoire.shtml
- > Observatoire de l'habitat de Strasbourg : www.adeus.org/Etudes/Connaissance_Territoire/observatoire-de-l-habitat

Les animateurs du réseau :
F. Dimitropoulos : b-c-e@orange.fr
Marie Moisan:
marie.moisan@cler.org

www.precarite-energie.org

Pour nous écrire: Réseau RAPPEL
CLER, 2 B rue Jules Ferry
93 100 Montreuil

Focus Précarité énergétique N°5, Juin 2010
Bulletin d'information du Réseau RAPPEL

Comité de rédaction : M. Moisan, F. Dimitropoulos



Ont participé à ce numéro: Damien Dussut,
Nathalie Duviella, Marie-Maud Gérard,
Véronique Ezratty, Alain Mellet, Jean-Marc Prieur.

Conception et réalisation graphique: L'Atelier/Fred Dupuis



Imprimé à 1700 exemplaires sur papier recyclé et diffusé auprès des conseils généraux, CAF, DDASS, délégations Anah...

Avec le soutien de :

